



Le numérique au service des Girondins

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 2 AVRIL 2012 à 14:00

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire)
()

Absents:

Mr Bernard LAURET (Vice-Président)

DÉLIBÉRATION N° 20120403_003

Mandat spécial déplacement Singapour

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120403_003
Mandat spécial déplacement Singapour

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux assemblées locales de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission réalisée dans l'intérêt de la collectivité limitée dans le temps et dans son objet.

Considérant que Madame La Présidente est amenée à représenter le Syndicat Mixte Gironde Numérique lors du déplacement du 23 au 28 juin 2012 à Singapour.

Considérant que cette mission organisée par Aquitaine Europe Communication et l'IDATE est destinée à comprendre les évolutions attendues des réseaux très haut débit, d'identifier les applications et les services innovants qui seront proposés à court et moyen terme sur ces réseaux très haut débit, de rencontrer les responsables de la Ville/Etat de Singapour afin de dialoguer sur les enjeux liés à ces investissements et les impacts économiques et sociaux ainsi que le retour sur investissement, et enfin d'engager une réflexion sur les nouveaux partenariats et modèle de co-construction.

Considérant le coût de 4.000 € incluant les trajets en avion, les nuits d'hôtel et les petits-déjeuners, les repas et les boissons, les transferts depuis ou vers l'aéroport et les déplacements sur les lieux des visites,

Considérant l'avance intégrale des 4.000 € faite par Aquitaine Europe Communication ;

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- **DE CONFIER** un mandat spécial à Madame La Présidente sur la ville de Singapour du 23 au 28 juin 2012, pour la représentation et dans l'intérêt des affaires du Syndicat Mixte,
- **DIRE** que ce mandat spécial est valable pour le déplacement susvisé,
- **PRÉCISER** que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera effectué sur présentation d'une facture émise par Aquitaine Europe Communication.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120403_003
Mandat spécial déplacement Singapour

le 2 avril 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte
Gironde Numérique

Anne Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr